



Votants : 72
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 1er décembre 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 12 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 11 décembre 2017

FINANCES – CONVENTION DE MUTUALISATION DES ACTIVITES DE COMMUNICATION EXTERNE - AVENANT N° PORTANT NOUVEAU TAUX DE REPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORSTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Rose-Marie NIETO, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE à Alain GRIPPON, Agnès JARRY à Florent SIMMONET, Dominique JEUFFRAULT à Marie-Paule MILLASSEAU, Guillaume JUIN à Marc THEBAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Simon LAPLACE à Elmano MARTINS, Jacqueline LEFEBVRE à Jeanine BARBOTIN, Sophia MARC à Jacques BILLY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain LECOINTE, Yvonne VACKER à Fabrice DESCAMPS

Titulaires absents suppléés :

Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Marie-Christelle BOUCHÉRY, Yamina BOUDAHMANI, Jean-Romée CHARBONNEAU, Gérard GIBAUT, Monique JOHNSON, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171211-C22-12-2017-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 11 DECEMBRE 2017****FINANCES – CONVENTION DE MUTUALISATION DES ACTIVITES DE
COMMUNICATION EXTERNE - AVENANT N°1 PORTANT NOUVEAU TAUX DE
REPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL**

Monsieur **Jean BOULAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-4-2

Vu la délibération du 14 décembre 2015 et la convention instituant un service commun des activités de communication externe de la CAN et la Ville de Niort,

La CAN a signé avec la Ville de Niort le 24 décembre 2015 une convention portant mutualisation, à compter du 1er janvier 2016, des activités de communication externe. Après 18 mois d'expérience, il s'avère que des modifications organisationnelles sont venues impacter la répartition du coût des activités de communication consacrées aux deux collectivités respectives. Ainsi, la création d'un service de communication interne propre à la CAN s'est constituée avec l'affectation de 2 agents du service mutualisé, redéfinissant la part respective devant être financée par les deux entités.

Aussi, dans l'avenant ci-joint, il est proposé d'acter cette nouvelle répartition en indiquant que la part du remboursement par la Ville de Niort de la masse salariale relative à ce service mutualisé s'élève désormais à 53% et non 62,71% comme initialement prévu et que le remboursement intervenant sur les charges de structure seront également répartis sur cette clé de répartition.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant à la convention de mutualisation des activités de communication externe conformément au projet ci-joint et pour une application à compter de l'année 2017.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jean BOULAIS

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171211-C22-12-2017-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017